



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le .

Service risque sécurité bâtiment
Affaire suivie par : Claudine GUYADER
Tél : 02 96 75 25 77 ou 06 24 19 84 10
claudine.guyader-peron@cotes-darmor.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes littorales

Messieurs les Présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale

(Destinataires in fine)

Objet : Information des usagers sur les zones à risque de putréfaction des algues échouées

P. J. : 2 annexes

Un inventaire des zones à risques de putréfaction des algues échouées sur les côtes bretonnes (IZAR) a été réalisé en 2020 par le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) qui a permis de localiser et de caractériser ces zones. Cette étude a permis d'établir un jeu complet de cartes pour l'ensemble du littoral breton représentant :

- le taux de couverture interannuel moyen des échouages d'algues vertes ;
- la localisation par type de dépôt des zones putréfiantes ;
- l'occurrence d'apparition des zones de putréfactions sur 2008 à 2019.

L'intégralité du rapport est disponible sur le site internet du CEVA : <https://www.ceva-algues.com/document/rapport-izar>.

Les cartes localisant les zones de putréfactions peuvent être directement consultées sur GéoBretagne : <https://geobretagne.fr/m/?wmc=49b2018bde5421e4cef49f5271946efb>.

J'attire votre attention sur la nécessité d'informer largement les usagers sur les risques potentiels liés à l'existence de ces zones de putréfaction d'algues.

Il vous appartient de croiser les données cartographiques établies par ce rapport du CEVA avec la connaissance que vous avez de votre propre territoire, ceci afin d'identifier les zones nécessitant une signalisation spécifique. Pour ce faire, un projet de panneau d'information à destination des usagers de l'espace côtier a été réalisé par la préfecture de région (voir document en annexe). Ce panneau d'information, de taille A2, encore en cours de finalisation, sera décliné dans une version propre à chaque commune qui en fera la demande, avec l'apposition de son logo.

Copie à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Afin de préparer la commande de panneaux auprès de l'éditeur, il vous est demandé d'évaluer le nombre d'exemplaires du panneau dont vous souhaitez bénéficier. Le logo de votre commune, le nombre d'exemplaires souhaité ainsi que l'adresse postale à laquelle devront être envoyés les panneaux sont à retourner au plus tard avant le 25 mai à l'adresse suivante : mire@bretagne.gouv.fr.

Les panneaux seront édités de manière à vous parvenir avant la fin du mois de juin.

D'autres supports de communication complémentaires vous sont proposés (documents en annexe) :

- un « 4 pages » (à tirer en format A5) résumant l'essentiel du rapport IZAR ;
- une affiche (à tirer en format A3) reprenant le contenu du panneau d'information.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les Maires de :

Beaussais-sur-Mer, Binic - Etables-sur-Mer, Créhen, Erquy, Fréhel, Hillion, Ile-de-Bréhat, Lamballe-Armor, Lancieux, Lannion, Lézardrieux, Louannec, Maignon, Minihi-Tréguier, Paimpol, Penvénan, Perros-Guirec, Plancoët, Plébouille, Pleneuf-Val-André, Plérin, Plestin-Les-Grèves, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Bodou, Ploubazlanec, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Plouha, Ploulec'h, Plurien, Saint-Brieuc, Saint-Cast-Le-Guildo, Saint-Jacut-de-la-mer, Saint-Lormel, Saint-Michel-en-Grève, Saint-Quay-Perros, Saint-Quay-Portrieux, Trébeurden, Trédarzec, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trégastel, Tréguier, Trélévern, Trévou-Tréguignec, Troguéry.

- Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale de :

Dinan Agglomération, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Lamballe Terre et Mer, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération.